



Date limite le 19 février 2018

Partir en livre 2018, appel à projets

La 4^e édition de Partir en livre aura lieu du 11 au 22 juillet 2018. Participez à l'appel à projets « événements régionaux labellisés » !

Souhaitée par le ministère de la Culture, Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse populaire et festive, dont l'ambition première est de promouvoir la lecture auprès des jeunes et de transmettre le plaisir de lire, est renouvelée pour la 4^e année consécutive.

Organisée par le Centre national du livre (CNL), la fête se construit autour des :

- événements proposés par le CNL (programme à venir) ;
- événements "régionaux labellisés", soutenus financièrement ;
- événements "référéncés" qui bénéficient de la communication de la manifestation.

La labellisation 2018

Participation

Toute personne morale, quel que soit son statut – association, librairie, bibliothèque, médiathèque, centre culturel et sportif, centre d'animation, collectivités, mairie, etc. – dont le siège social et les animations sont sur le territoire français, qui propose un événement auprès des enfants et des jeunes autour de la lecture.

Critères d'éligibilité

- S'inscrire dans les dates de la manifestation : du 11 au 22 juillet 2018.
- Avoir lieu sur le territoire français, sur des sites « grand public » passants : plages, bases de loisirs, places, campings, piscines, parcs, jardins, etc.
- Mobiliser tous les publics et spécifiquement le jeune public. Une attention particulière sera portée aux projets qui s'adressent aux adolescents et aux jeunes adultes.

- Témoigner de la réalisation d'opérations et/ou d'activités annuelles dans le domaine du livre et/ou de la jeunesse.
- Programmer des animations de qualité et de médiation ludiques et être attentifs à faire découvrir l'univers d'auteurs et d'illustrateurs de jeunesse, impérativement rémunérés lorsqu'ils participent à une animation (rencontre, ateliers, lectures, etc.)
- Offrir la possibilité de lire sur place et gratuitement.
- Communiquer sur les animations en direction du grand public. Plus largement, la structure labellisée doit s'engager à promouvoir Partir en livre en direction de tous les publics et des professionnels du livre et de l'enfance.

Critères d'attribution

- Impliquer les acteurs de la chaîne du livre : auteurs, libraires, éditeurs locaux ou régionaux, bibliothécaires... La participation d'au moins une librairie indépendante est un critère important.
- Mobiliser des relais dans le domaine du tourisme, des loisirs, de l'action socioculturelle, etc.
- Une attention particulière sera apportée aux événements mobilisant au-delà de leur cadre local et jusqu'au niveau régional.
- Assurer un rayonnement territorial à l'événement, les partenariats locaux, publics et/ou privés étant un plus.

La date limite de dépôt de dossier est lundi 19 février 2018

Pour postuler, téléchargez l'[appel à projets](#) et le [formulaire de demande de labellisation 2018](#)

Pour plus d'informations : [CNL](#)